



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2024

N° C11_04_2024_09 - Établissement public industriel et commercial (EPIC) Tourisme Mellois en Poitou - Approbation des statuts amendées (annexe)

Annexe(s) :

- Statuts amendés

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
90	54	11	55	25

Pour : 55	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 10
-----------	----------------	------------	-------------------------

Sans la participation de :

- Guenaëlle ARCHIMBAUD,
- Cyril BALLAND,
- Frédérique BINET,
- Philippe BLANCHET,
- Chantal BRILLAUD,
- Sylvie BRUNET,
- Nicolas RAGOT,
- Daniel BARRÉ,
- Frédéric BERTHONNEAU,
- Patrick CHARPENTIER,
- Sylvain GRIFFAULT,
- Patrick MORIN.

Date de convocation : 5 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre, le onze avril, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, Salle des fêtes à Lezay, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

ARCHIMBAUD Guénaëlle, BALLAND Cyril, BARILLOT Dorick, SICAULT Jean-Claude, BAUMGARTEN Christian, BERNARD Eric, BERTHONNEAU Frédéric, BINET Frédérique, BLANCHET Philippe, BLAUD Philippe, BONNET Line, BOUCHEREAU Isabelle, BOURDIER Christine, BRILLAUD Chantal, BROSSARD François, CACLIN Philippe, GOUINAUD Eric, CHOURELLÉ Gilles, COUSIN Sylvie, CROMER Marie-Thérèse, DELEZAY Gaëtan, FOUCHE Patrice, GAYET Olivier, GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, KLINGLER Sarah, KOHLER Marie, LECULLIER Lysiane, LONGEAU Daniel, MACHET Annette, MAGNAN Jean-Christophe, MERCIER Sébastien, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NEE Nicole, NOUREAU Dominique, OUVREAU Pierre, PAILLAUD Raymond, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POINT Jean-Luc, RACINE Eric, RAGOT Nicolas, MANN Grégory, ROUXEL Patricia, SAINTIER Marie-Emmanuelle, GICQUIAUD Floriane, TEXIER Jérôme, THELLIER Odile, THIBAULT Evelyne, TROCHON Patrick, WATTEBLED Frédéric

Etaient représentés :

AUDE Laurent (pouvoir donné à ROUXEL Patricia), BARRE Gérard (pouvoir donné à RAGOT Nicolas), BRUNET Sylvie (pouvoir donné à COUSIN Sylvie), DODIN Patrick (pouvoir donné à PICHON Gilles), GIRAULT Anne (pouvoir donné à KLINGLER Sarah), GUERIN Marie-Claire (pouvoir donné à BROSSARD François), GUERY Patrice (pouvoir donné à BERNARD Eric), LABROUSSE Christophe (pouvoir donné à GICQUIAUD Floriane), POINAS Sylviane (pouvoir donné à ARCHIMBAUD Guénaëlle), POUVREAU Lise (pouvoir donné à PELTIER Jérôme), VEQUE Marie-Claire (pouvoir donné à WATTEBLED Frédéric)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

ARCHAIMBAULT Monique, BARRE Daniel, BELAUD Bernard, BERTON Jacques, CAQUINEAU Emmanuel, CHARPENTIER Patrick, CHASSIN Julien, DALLAUD Hélène, DOLBEAU Alain, DURGAND François, FERRÉ Nicolas, FOUCHE Etienne, GABOREAU Bernard, HAYE Jean-Marie, HOELLINGER Gilbert, HUCTEAU Patrice, JOUANNET Paul, NIVELLE Jean-Pierre, PICARD Christian, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, SARRAZIN Nathalie, TRICHET Jacques, VALERY Nicolas, VINCENT Bernard, YOU Thierry

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Sylvain GRIFFAULT

Établissement public industriel et commercial (EPIC) Tourisme Mellois en Poitou - Approbation des statuts amendées (annexe)

Annexe(s) :

- Statuts amendés

Vu le Code du tourisme et plus particulièrement ses articles L. 133-1 à L. 133-19, L. 134-1 à L. 134-6 et R. 133-1 à R. 133-18 ;

Vu la loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015 ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 2 décembre 2021 créant et adoptant les statuts de l'EPIC Tourisme Mellois en Poitou ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 20 janvier 2022 modifiant les statuts de l'EPIC Tourisme Mellois en Poitou ;

Vu la délibération du comité de direction de l'EPIC du 5 octobre 2022 approuvant les statuts ;

Vu la délibération du comité de direction de l'EPIC du 30 août 2023 modifiant les statuts ;

Les statuts de l'EPIC Tourisme Mellois en Poitou ont été approuvés lors de la création de l'EPIC par délibération du conseil communautaire du 2 décembre 2021. Ils ont fait l'objet d'amendements lors du conseil communautaire du 20 janvier 2022.

Ces statuts ont ensuite été adoptés par le comité de direction d'installation de l'EPIC le 5 octobre 2022.

La mise en place de l'EPIC puis son fonctionnement opérationnel ont conduit à identifier plusieurs articles à amender ou à intégrer, en particulier ceux relatifs à :

- l'objet de l'EPIC (article 2),
- les suppléants (articles 7 et 11),
- l'organisation des réunions du comité de direction (article 10),
- le débat et vote des délibérations (article 12),

- le fonctionnement des groupes de travail thématiques (article 15),
- la commission d'appel d'offres (article 25),
- l'ajout d'un article sur le règlement intérieur de la structure (article 30).

Ces statuts modifiés ont été adoptés par le comité de direction de l'EPIC Tourisme Mellois en Poitou le 30 août 2023.

Les statuts modifiés sont annexés à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER la modification des statuts de l'EPIC Tourisme Mellois en Poitou tels qu'annexés,
- AUTORISER Monsieur le Président ou tout délégataire de son choix à accomplir toute formalité et adopter tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance

Le Président

Sylvain GRIFFAULT

Fabrice MICHELET